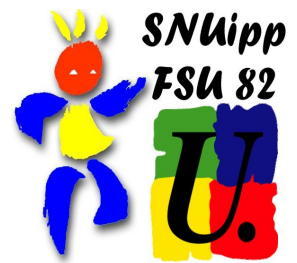


**Déclaration préalable des élus-es
du SNUipp-FSU 82 à la CAPD du
6 décembre 2016**



Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

C'est le dernier bal des promos !

Les promotions au mérite sont mortes, vive les promotions au même rythme ... mais pas trop.

En effet, jusqu'alors, le poids de la note (même si l'action du SNUipp-FSU 82 l'a amoindri il y a quelques années) et du moment de l'inspection promettaient un système d'avancement parfaitement injuste. A partir de l'année prochaine, ces deux éléments ne seront enfin plus pris en compte. Ce sera l'appréciation qui jouera au moment du passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Cela nous rappelle un vieux débat : vaut-il mieux mettre une note de 1 à 10 ? de 1 à 20 ? Des lettres de A à E ? Ou privilégier tout autre moyen d'évaluation ?

Bref, le ministère a donc décidé de réformer un système très injuste mais n'est pas allé au bout de ses ambitions, puisqu'il y aura les échelons accélérés pour une partie des collègues (30%). Une pincée de méritocratie dans une cuillerée d'avancement au même rythme pour tous. Ou une louche dans le cas de la classe exceptionnelle. Là, le ministère affiche sans complexe son incapacité à abolir les privilèges. Quant au passage à la Hors-Classe, à ce jour, le flou persiste sur les critères qui seront retenus. Reste également à élucider la question du nombre de promu-e-s, le nombre de promouvables ayant fortement chuté (2 ans d'ancienneté à l'échelon 9 au lieu du 7^{ème} échelon jusqu'à présent).

Nous en profitons donc pour rappeler et réaffirmer ici notre revendication de l'avancement au même rythme pour tous, sans classe exceptionnelle et sans accélérateur à tel ou tel niveau. En gros, obtenir ce que le personnel d'encadrement a déjà.

Les passages d'échelon sont un moment très attendu par nos collègues, permettant aux heureuses-x désigné-e-s de voir leur salaire augmenter (significativement ou pas en fonction des échelons).

En ce qui concerne une autre préoccupation majeure des enseignant-e-s, les effectifs dans les classes, nous en discuterons plus longuement lors de la carte scolaire en cours de préparation. Enfin, si nous avons encore des décisions à considérer car dans le dialogue social départemental, il semblerait qu'un troisième larron vienne interférer. Nous voulons parler de la presse par laquelle nous avons d'ores et déjà appris qu'un RPI fermait (lire La Dépêche du Midi) et qu'une classe maternelle allait ouvrir (lire le journal Occitanie édité par la région). Ce coup-ci, M. le DASEN, promis juré, nous n'y sommes pour rien, nous n'avons rien dévoilé.

Pour ce qui est des conditions de travail, le SNUipp-FSU vient d'obtenir du ministère l'ouverture de discussions. Ce ne sont pas les sujets qui manquent : reconnaissance du travail caché, fin des APC, revalorisation pour tous, moratoire sur le LSU ou LSUN (ça dépend des jours, apparemment, même le nom définitif n'a pas encore été arrêté, c'est vous dire s'il est prêt ce livret...)

Nous tenons à insister sur le fait que l'accumulation des réformes dans le cadre de la refondation de l'école (rythmes, programmes, cycles, modes d'évaluations qui seront certainement encore changées l'année prochaine...), génère chez certains collègues un sentiment d'insécurité professionnelle, une immense incompréhension et un vrai ras-le-bol. « Vivement la prochaine réforme ! » est la phrase la plus répandue dans les salles des maîtres.

*Les élu-e-s du SNUipp-FSU 82 à la CAPD
Guillaume Mangenot, Rodolphe Portolès, Pascale Prat, Sandra Rubio.*



Participant-e-s :

- pour l'administration : M. l'IA-DASEN, Mme la secrétaire générale, Mme la DRH, M. l'adjoint à la DRH, les I.E.N des circonscriptions de Castelsarrasin, Valence d'Agen et Montauban Centre.

- pour le SNUipp-FSU : Guillaume Mangenot, Pascale Prat, Rodolphe Portolès, Sandra Rubio.

- pour le Se-UNSA : Sylvie Loire, Sandrine Sousa

1) Avancement d'échelon

Institut-rices -eurs : 0

Les 5 instituteurs en activité sont au 11ème échelon, le plus élevé dans leur catégorie.

Professeurs d'école Hors Classe : 32 promotions et actuellement 141 enseignant-e-s dans ce grade.

Professeurs d'école Classe Normale : 392 promotions.

PE hors classe : passage automatique à l'échelon supérieur selon un rythme unique pour tous les collègues promouvables.

PE classe normale :

au Grand choix : 117 promu-e-s

au Choix : 161 promu-e-s

à l'ancienneté : 114 promu-e-s

Rappel des quotas de promotion : 30% des promouvables sont promu-e-s au grand choix, 5/7 des promouvables sont promu-e-s au choix et les autres, à l'ancienneté.

5 promotions supplémentaires ont été accordées sur les décimales restantes.

Correctif de note :

+ 0,5 au-delà de 4 ans

+ 1 au delà de 5 ans

+ 0,25 par année supplémentaire

Nos remarques : suite à la proposition du SNUipp-FSU 82 2 promotions supplémentaires sur les décimales restantes ont été accordées à 2 collègues au 11ème échelon, 1 au grand choix et 1 au choix

2) Les questions diverses soulevées par le SNUipp-FSU 82 :

- **Les collègues ayant obtenu la validation de leurs services auxiliaires après de nombreuses années d'attente ne pourraient-ils pas voir leurs promotions réexaminées ?**

Les textes ne le permettent pas, cette validation ne concerne que les droits pour la retraite.

- **Quelles seront les modalités d'inspection pour cette année ?**

Le DASEN indique qu'elles auront lieu sur les mêmes bases que précédemment en l'absence de texte ministériel.

- **Sur quelle base, comment et par qui sont définies les modalités de travail à effectuer par les collègues ne se rendant pas à une animation pédagogique faute de remboursement des frais ?**

Il y a un cadrage départemental mais c'est ensuite chaque IEN qui détermine le travail à réaliser. Les enseignant-e-s font ce qu'ils peuvent et se rapprochent de leur IEN en cas de difficulté.

Consigne du SNUipp-FSU 82



Parce qu'il n'y a pas de remboursement des frais pour les collègues devant se déplacer hors de leurs communes de résidence administrative et de résidence personnelle, l'administration est en faute.

Il y a acte de formation à faire mais nous ne sommes pas collé-e-s !

Le SNUipp-FSU 82 appelle et soutient les enseignant-e-s qui le souhaitent à rester sur leur école pendant le temps d'animation pédagogique et à ne répondre que dans la mesure du raisonnable aux demandes des IEN.

Rappel : Les temps de participation aux RIS peuvent se substituer aux temps d'animation pédagogique dans la limite de 9 heures par an.

Nous encourageons les collègues à participer massivement aux RIS organisées par le SNUipp-FSU 82. La prochaine aura lieu le mercredi 25 janvier après-midi sur le thème de « L'inclusion, pour qui, comment ? ».